

# Trente-sept élèves de plus ont le CEB

■ Le Conseil de recours a examiné 159 recours, dont 37 ont été jugés fondés.

**S**ouvenez-vous. Fin de l'année scolaire dernière, l'Administration de l'Enseignement annonçait que sur les 48 010 élèves alors inscrits en 6<sup>e</sup> primaire, 93,27 % avaient obtenu leur Certificat d'études de base (CEB) – 88,16 % à l'issue de l'épreuve et 5,11 % sur décision des écoles.

Ce taux de réussite avait créé la polémique car il était bien en deçà de celui des années précédentes : 97,3 % en 2013 et 95,10 % en 2012. En cause ? Un CEB 2014 jugé plus difficile que les épreuves antérieures.

Conséquence ? Le nombre de recours

déposés contre les refus d'octroyer le CEB à certains élèves a explosé l'été dernier : 164, contre 30 en 2013 !

C'est le Conseil de recours contre les refus d'octroi du CEB qui est chargé d'examiner ces demandes. Sur les 164 recours introduits, il en a déclaré cinq irrecevables : un n'ayant pas été introduit par l'autorité parentale, trois ayant été introduits hors délai et un étant sans objet, le CEB ayant été délivré par l'établissement.

Le Conseil de recours a donc examiné sur le fond 159 recours recevables. Parmi ceux-ci, 137 concernaient des élèves de 6<sup>e</sup> primaire, 2 dossiers concernaient un élève de l'enseignement primaire spécialisé, 6 des élèves inscrits en 1<sup>re</sup> année secondaire différenciée, 6 des élèves inscrits en 2<sup>e</sup> différen-

ciée et 8 des inscriptions individuelles (c'est-à-dire des enfants inscrits à l'épreuve à la demande des parents).

À l'issue de l'examen des dossiers, fin août, le Conseil de recours a déclaré 37 recours fondés et 122 non fondés. *"Cette année, le nombre de recours introduits était bien supérieur à celui des années précédentes, peut-on lire dans le rapport d'activités du Conseil de recours. Cette augmentation n'entraîne cependant pas une hausse des recours fondés"* : 14 en 2013 (pour 27 recours recevables), 38 en 2012 (pour 69 recours recevables) ou encore 31 en 2011 (pour 65 recours recevables).

Enfin, la majorité des recours concernent des élèves n'ayant eu qu'un seul échec au CEB (34 sur 37).

**St. Bo.**